

Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s)	Vianney BLANCHET
Volume du document	Ligne Aérienne de Contact
Version	A
Référence	S.O.
Numéro CRM	S.O.
Chrono	NS230023A

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Rédigé par	Visé par	Modifications
A	03/03/2023	Vianney BLANCHET	Wolfgang SCHMIDT	Création du Document

DESTINATAIRES

Nom	Entité
L. DEVLEESCHAUWER	SERUE

SOMMAIRE

1 - GENERALITES.....	4
1.1 - Objectif du document	4
1.1.1 - Objectif.....	4
1.1.2 - Champ d'application	4
2 - HYPOTHESES	5
2.1 - Hypothèses géométriques	5
2.1.1 - Hauteur du fil de contact.....	5
2.1.2 - Angle transversal / horizontal.....	5
2.1.3 - Position sur bâtiment.....	5
2.2 - Hypothèses mécaniques	6
2.2.1 - Généralités	6
2.2.2 - Coefficient de sécurité	6
2.2.1 - Classe d'ancrage & Type d'ancrage	6
2.3 - Risque Amiante.....	7
3 - ANCRAGES FAÇADE PREVUS.....	8
4 - ANNEXE.....	11

REFERENCES

Figure 1 - Description des distances pour implantation en façade	5
Figure 2 - Types d'ancrage	6

1 - GENERALITES

1.1 - Objectif du document

1.1.1 - Objectif

La présente note a pour but de définir les ancrages façade pour la LAC pour la conception du sous-système ligne aérienne de contact.

Elle précise les zones d'ancrage prévisionnelles en corrélation avec les plans de piquetage permettant une meilleure compréhension de ce dernier.

Le document précise les hauteurs d'ancrage, adresse/cadastre définitive ainsi que le niveau de charge.

1.1.2 - Champ d'application

Le champ d'application de ce document concerne la modification de la LAC au croisement de la rue Molsheim et du boulevard de Lyon dans le cadre du prolongement de la ligne BHNS G.

2 - HYPOTHESES

2.1 - Hypothèses géométriques

2.1.1 - Hauteur du fil de contact

Hauteur du fil de contact considéré : 6.30m

Encombrement delta : 0.30m

2.1.2 - Angle transversal / horizontal

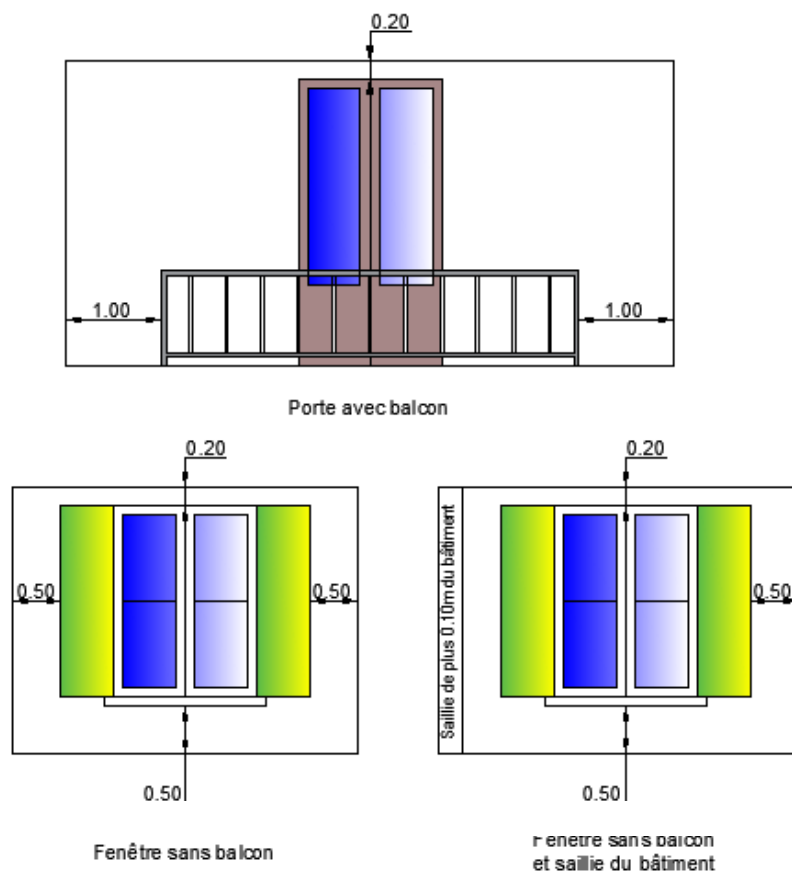
- Type de porteur : 10 à 24 %
- Type de tirant lâché : calculé

2.1.3 - Position sur bâtiment

Un montage dissocié par équipement est imposé sauf impossibilité technique.

Limite de propriété : la position des ancrages est privilégiée au niveau des limites de propriété afin de se réserver deux choix potentiels et de se garantir une tenue mécanique optimale par rapport à la structure rencontrée. De plus cette position est associée autant que possible au niveau des « planchers » ou de angles de bâtiment inaccessibles au public sans dispositif particulier.

La position des fils **sous tension** vis-à-vis des balcons et fenêtres est conforme à la note d'hypothèse général citée en référence au



2.2 - Hypothèses mécaniques

2.2.1 - Généralités

Les ancrages sont conçus pour tenir systématiquement une charge nominale de 1200 daN minimum. Les essais correspondent

Cette préconisation permet des montages provisoires en cas de rupture et une modification des montages suivant les besoins de l'exploitation future. Un constat d'huissier est à réaliser avant/après intervention.

2.2.2 - Coefficient de sécurité

Le coefficient de sécurité pour le dimensionnement à appliquer sur chaque ancrage est de 3, tiges et scellement, conformément aux prescriptions de l'Arrêté Interministériel du 17 mai 2001. Ce coefficient correspond à la ruine du scellement. Les scellements doivent ainsi être qualifiés à 3 fois la charge nominale. Les scellements doivent par ailleurs être systématiquement testés à 1.8 fois la charge nominale, et au minimum à la charge de 2000daN.

Les PV essais de routine sont accompagnées de photo incluant l'appareil de test et l'ancrage sur bâtiment.

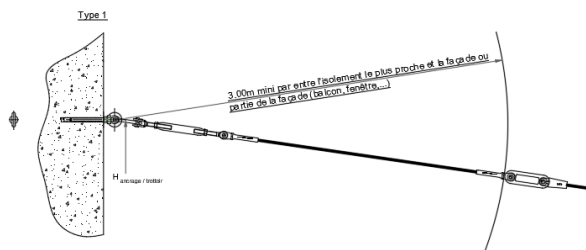
Les essais sont réalisés par essais de type haubanage et non par un essai de tige trépied afin de solliciter la zone d'ancrage.

2.2.1 - Classe d'ancrage & Type d'ancrage

Pour le dimensionnement des ancrages, 2 classes sont prévues, dans la continuité de ce qui est fait pour les poteaux :

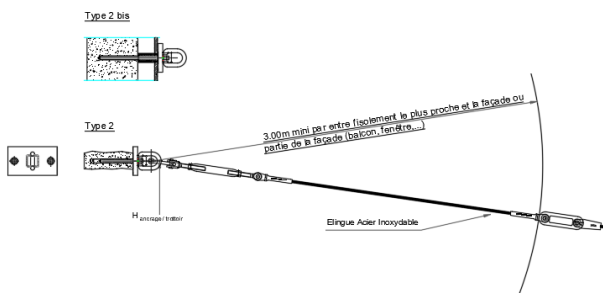
- Classe C1 : 1200 daN

Ancrage par tige et anneau d'ancrage (1 perçage)



- Classe C2 : 2000 daN

Ancrage par tiges et platine d'ancrage (2 perçages)



Affectation des types:

	Classe C1 1200 daN	Classe C2 2000 daN
Béton nu	Type 1	Type 2
Autre matériau	Type 2	X
Béton isolé / paré	Type 2 bis	Type 2 bis

L'isolation par l'extérieur est prise en compte par l'utilisation d'entretoise. Par ailleurs sur les montages avec parement un montage à 2 tiges est systématiquement mis en place afin de réduire les risques de flexion des tiges. De même en cas d'efforts qui ne seraient pas perpendiculaires à la façade un montage platine doit être installé.

2.3 - Risque Amiante

Les bâtiments sur lesquels des ancrages en façade sont prévus datent d'avant 1997. Pour ceux-ci, un montage avec prise en compte du risque d'amiante est retenu.

3 - ANCRAGES FAÇADE PREVUS

Numéro d'ancrage	BA 106 A
------------------	----------



Nombre de perçages	Hauteur LAC/PMR (m)	Hauteur Ancrage/PMR (m)	Voies	Support correspondant
1	6.28	7.50	Nord - Sud	A
Observations particulières et remarques :			Au coin de l'immeuble – construit après 1997	
Adresse postale et parcelle cadastrale :			28 rue Molsheim, Strasbourg Parcelle : 44 0028	

Numéro d'ancrage

BA 106B



Nombre de perçages	Hauteur LAC/PMR (m)	Hauteur Ancrage/PMR (m)	Voies	Support correspondant
1	6.28	7.50	Nord - Sud	A
Observations particulières et remarques :			Entre fenêtres – construit après 1997	
Adresse postale et parcelle cadastrale :			17 boulevard de Lyon, Strasbourg Parcelle : 44 0010	

Numéro d'ancrage

BA 19B

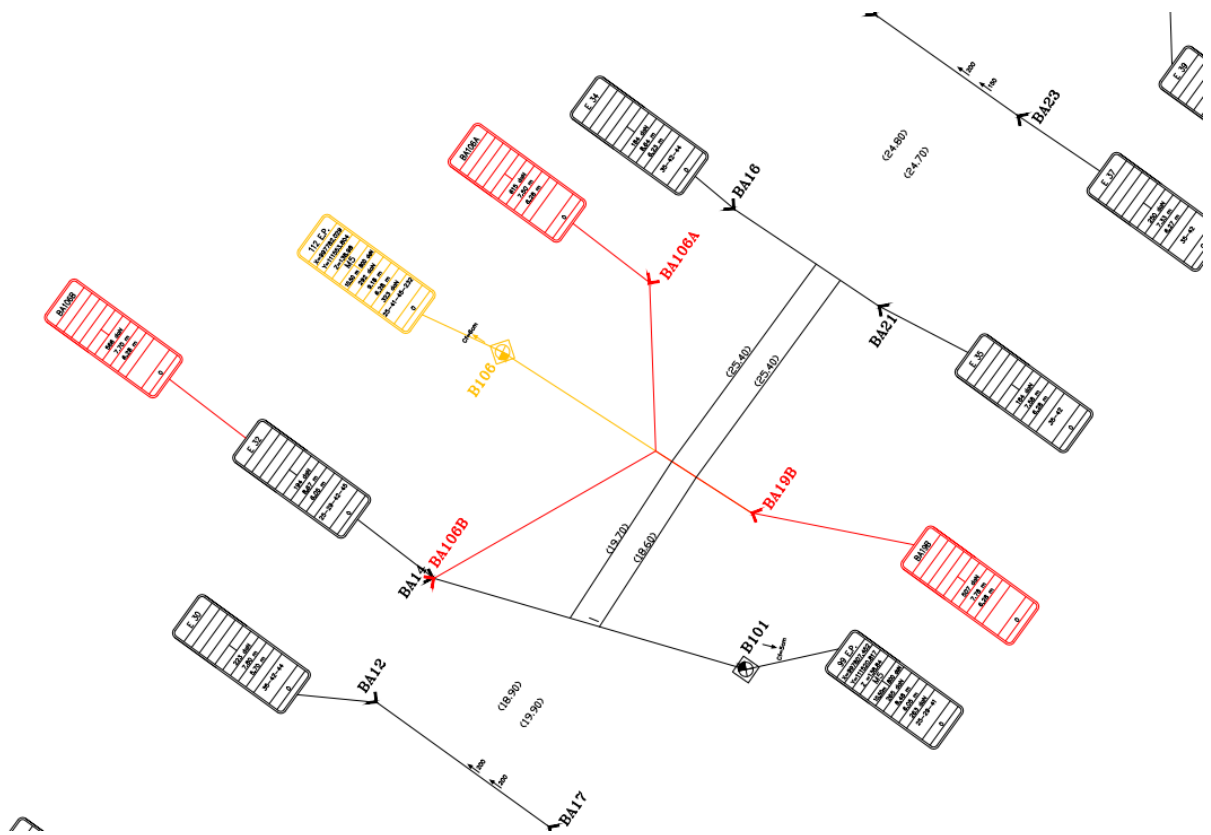


Google

Nombre de perçages	Hauteur LAC/PMR (m)	Hauteur Ancrage/PMR (m)	Voies	Support correspondant
1	6.28	7.78	Sud - Nord	A
Observations particulières et remarques :			Coin de l'immeuble, au-dessus de l'actuel ancrage – construit après 1997	
Adresse postale et parcelle cadastrale :			23 rue Molsheim, Strasbourg Parcelle : 44 0045	

4 - ANNEXE

Extrait du plan de piquetage :



En jaune le poteau/montage supprimé, en rouge les ancrages/montages ajoutés